

Dijon, le 12 mars 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de mesures préventives dans le cadre du suivi de la pollution résiduelle du site industriel TTD à Auxonne

La société TTD a exploité entre 1969 et 2002 un site industriel à l'ouest de la commune d'Auxonne pour fabriquer des composés électroniques.

Au début des années 2000, des diagnostics ont permis d'identifier une pollution aux solvants chlorés dans les sols au niveau du site, avec une migration dans les eaux souterraines hors site ; le plan de gestion de cette pollution avait alors conduit à la réalisation de travaux de dépollution par l'ancien exploitant sur plusieurs années.

Ces solvants chlorés (tétrachloroéthylène, trichloroéthylène, et leur produit de décomposition le chlorure de vinyle) sont des substances chimiques qui ont été fréquemment utilisées dans l'industrie par le passé, notamment pour le nettoyage/décapage de matériaux ou en tant que diluant.

Un point de situation réalisé en décembre 2024 a mis en évidence la persistance de ces polluants dans les eaux souterraines et la nécessité de compléter les travaux de dépollution sur le site industriel. Une étude approfondie de la qualité des eaux souterraines va être réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans le but de déterminer la dispersion de la pollution résiduelle et ses fluctuations au fil du temps. Cette étude approfondie nécessitera près d'un an pour d'obtenir les données utiles.

Dans l'attente des résultats de cette étude, un diagnostic préventif sera réalisé dans les établissements recevant du public à proximité du site industriel afin de vérifier l'absence des substances polluantes précitées dans l'air intérieur et dans l'eau. Ce diagnostic préventif, en lien avec les collectivités gestionnaires de ces établissements, sera engagé sous deux mois.

En complément de ces investigations, la société TTD définira et devra mettre en œuvre un plan de gestion de la pollution de son ancien site, visant notamment à :

- dans un premier temps : contenir au maximum la pollution à l'intérieur des limites du site industriel ;

- dans un temps plus long : atteindre des valeurs garantissant durablement l'absence d'impact environnemental ou proposer des mesures de gestion adaptées.

Les analyses environnementales seront renouvelées régulièrement jusqu'au traitement définitif de la pollution par l'ancien exploitant industriel.

Les autorités sanitaires sont associées à la démarche, notamment pour l'analyse des résultats des différentes études qui vont être menées.

Une communication sera faite sur les conclusions des diagnostics et études à venir par les services de l'État, en lien avec les collectivités concernées. Les premiers résultats du diagnostic préventif sont attendus d'ici juillet.